

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS
(Non audités)

31 mars 2014

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS

(Non audités)

31 mars 2014

Table des matières

Rapport du conseil d'administration	3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires – prévisions budgétaires 2014 et 2015	13

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Association de hockey mineur MRO
999 avenue McEachran, Outremont (Québec) H2V 3E6
www.hockeymro.ca

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans ce rapport incombe au conseil d'administration de l'Association de hockey mineur MRO (l'Association). Les états financiers ont été préparés par le Président de l'Association et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

La préparation de l'information financière et la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif font partie intégrante des responsabilités générales incombant au conseil dans le cadre des activités permanentes de l'Association. Le conseil maintient un système de contrôles comptables internes qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces contrôles sont destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et le meilleur jugement des administrateurs.

Les états financiers présentés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen et, par conséquent, aucune forme d'assurance n'est fournie par un auditeur indépendant à l'égard de ceux-ci. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Le conseil d'administration est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Le conseil d'administration
Association de hockey mineur MRO
Outremont, Québec
Le 27 avril 2014

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	353,781 \$	351,065 \$
Inscriptions – saison régulière	228,933	210,118
Transferts – niveaux compétition	(25,200)	(32,000)
Inscriptions nettes – saison régulière	203,733	178,118
Inscriptions nettes – camps de hockey	100,042	95,245
Total des produits	657,556	624,428
Autres produits		
Commandites et dons	3,125	11,075
Frais divers facturés (retards, bas, chandails)	9,755	6,205
Revenus – casse-croûte Outremont	5,479	6,450
Revenus – levées de fonds	39,633	2,509
Cotisations – participants au voyage international	23,226	—
Total des autres produits	81,218	26,239
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – ligue, région	36,587	36,011
Développement technique	54,164	50,163
Formation des entraîneurs	3,767	5,189
Arbitres et marqueurs	33,455	26,692
Location de glace et locaux	383,516	368,704
Équipement divers	10,708	21,751
Amortissement – équipement capitalisé (note 3)	15,449	15,449
Soutien administratif	16,774	16,123
Frais bancaires, papeterie, fournitures et autres	7,682	2,936
Événements divers et de fin de saison	7,063	5,511
Dépenses – camps de hockey (note 6)	85,900	87,558
Total des charges de fonctionnement	655,065	636,087
Autres charges		
Commandites distribuées aux équipes et aux membres	550	5,200
Dépenses – casse-croûte Outremont (note 4)	5,479	6,450
Dépenses – levées de fonds	9,224	1,153
Dépenses – voyage international (note 7)	53,635	—
Total autres charges	68,888	12,803
Excédent des produits sur les charges	14,821 \$	1,777 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2014		31 mars 2013
	Affecté en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net – solde au début	33,859 \$	11,615 \$	45,474 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15,449)	30,270	14,821
Actif net – solde à la fin	18,410 \$	41,885 \$	60,295 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

BILAN (Non audité)

	<u>31 mars 2014</u>	<u>31 mars 2013</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	48,005 \$	38,326 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	5,209	683
	<hr/>	<hr/>
	53,214	39,009
Immobilisations corporelles (note 3)	18,410	33,859
	<hr/>	<hr/>
Total de l'actif	71,624 \$	72,868 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	11,329	27,394
	<hr/>	<hr/>
Total du passif	11,329	27,394
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Affecté en immobilisations	18,410	33,859
Non affecté	41,885	11,615
	<hr/>	<hr/>
Total de l'actif net	60,295	45,474
	<hr/>	<hr/>
Total du passif et de l'actif net	71,624 \$	72,868 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Au nom du conseil d'administration :

_____, Président
Michel Delisle, CPA, CA, MBA

_____, Trésorière
Élise Ranger

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	14,821 \$	1,777 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, élément sans incidence sur la trésorerie	15,449	15,449
	30,270	17,226
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et frais payés d'avance	(4,526)	1,724
Créditeurs et charges à payer	(16,065)	(24,536)
	9,679	(5,586)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(11,840)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	9,679	(17,426)
Encaisse au début	38,326	55,752
Encaisse à la fin	48,005 \$	38,326 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

(Non auditées)

1. Constitution et nature des activités

L'Association de hockey mineur MRO (l'Association) est un organisme à but non lucratif constitué le 2 avril 2002 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Sa mission est de favoriser et d'encadrer la pratique du hockey mineur sur glace dans la ville de Mont-Royal et l'arrondissement d'Outremont de la ville de Montréal. Étant une organisation à but non lucratif, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial. Le siège social de l'Association est situé au 999 avenue McEachran, Outremont, Québec, Canada, H2V 3E6.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif. Les principales conventions comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report ou comptabilité d'exercice pour constater les produits. Selon cette méthode les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation cohérente et si la réception est raisonnablement assurée.

Opérations non monétaires

Les commandites issues d'échanges non monétaires sont comptabilisées à la juste valeur du service ou du bien reçu. Ainsi, elles s'élèvent à 550 \$ au cours de l'exercice (5,800 \$ en 2013). Les contributions des municipalités de même que la charge correspondante de location de glace et de locaux ne font pas l'objet d'échanges monétaires; elles sont comptabilisées à la juste valeur des installations physiques mises à la disposition de l'Association par les villes.

Ventilation des charges

L'Association fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Immobilisations

Le coût des immobilisations est inscrit à l'actif lorsqu'il satisfait aux critères permettant la comptabilisation à titre d'immobilisation. Autrement, il est passé en charge au moment où il est engagé. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations doivent être soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée dans l'état des résultats lorsque leur valeur comptable excède la somme des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur.

La perte de valeur ne peut faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles, qui comprennent l'équipement de gardiens et les chandails, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative de quatre ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais liés aux logiciels sont passés en charge au cours de l'exercice d'acquisition.

Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'Association mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables. L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les débiteurs, les frais payés d'avance et les placements à revenu fixe, s'il y a lieu. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les charges à payer. Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent, s'il y a lieu, les placements en valeurs mobilières. Les justes valeurs de ces placements sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque placement.

ii) Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, le conseil d'administration détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, le conseil réduit la valeur comptable de cet actif au plus élevé des montants suivants :

- a) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- b) le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture;
- c) la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

La valeur comptable de l'actif est réduite, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats, à titre de moins-value.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans la période où la reprise a lieu.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période où ils sont engagés, à l'exception des coûts engagés pour des transactions portant sur des instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût après amortissement. Les coûts associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif oblige le conseil d'administration à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent celles utilisées pour la comptabilisation de l'amortissement et des charges à payer. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Données comparatives

Les données comparatives de l'exercice précédent ont été reclassifiées pour se conformer au modèle de présentation adopté pour l'exercice 2014.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Équipement de gardiens	7,730 \$	5,797 \$	1,933 \$	3,865 \$
Chandails de pratiques	11,840	5,920	5,920	8,880
Chandails de matches	42,227	31,670	10,557	21,114
	61,797 \$	43,387 \$	18,410 \$	33,859 \$

4. Engagements

L'Association a pris un engagement vis-à-vis Hockey Versant Ouest, l'organisation auprès de laquelle elle délègue l'encadrement du hockey mineur de niveau compétition (double lettre). En vertu de cet engagement échéant en mars 2015, l'Association a convenu de fournir annuellement à Hockey Versant Ouest un total de 500 heures de glace pour les fins de la gestion du programme de hockey mineur de niveau compétition destiné aux enfants du territoire de Mont-Royal et d'Outremont.

L'Association est également partie prenante à une entente négociée avec l'arrondissement d'Outremont en vertu de laquelle elle assure l'exploitation du « Café-Rencontre » (ou casse-croûte) de l'aréna d'Outremont. Selon les termes de cette entente, un bénévole est mandaté par l'Association pour opérer le casse-croûte selon un horaire établi. Les surplus pouvant être dégagés de l'exploitation de l'entreprise sont habituellement remis au bénévole chargé d'en assurer le fonctionnement, à titre de dédommagement pour les services rendus. En revanche, tout déficit potentiel ferait l'objet d'une réclamation auprès de l'arrondissement. Pour l'exercice 2014, un léger surplus de 297 \$ a été réalisé (503 \$ en 2013). Conformément à la pratique et compte tenu des montants impliqués, l'Association a remis ces sommes au bénévole chargé d'opérer l'établissement et les a imputées aux charges d'exploitation du casse-croûte dans les exercices financiers concernés. En conséquence, l'incidence financière nette de l'opération du casse-croûte sur les résultats de l'Association est nulle.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

5. Instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. Les risques auxquels elle peut être exposée sont les suivants :

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières. S'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, l'Association peut subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties. La valeur comptable des actifs financiers au bilan représente le risque de crédit maximal auquel est exposé l'Association à la date du bilan.

Trésorerie et placements : le risque de crédit associé à la trésorerie et, s'il y a lieu, aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance de grandes institutions financières et/ou autres parties solvables.

Débiteurs : le risque de crédit associé aux débiteurs de même que les concentrations de risque de crédit lié aux débiteurs sont réduits au minimum, l'Association ayant une clientèle relativement nombreuse. L'Association inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions du conseil d'administration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. À la date du bilan, les principaux passifs financiers de l'Association sont les créditeurs et charges à payer.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement de l'Association (produits, charges, actifs et passifs) est le dollar canadien, elle n'est donc pas exposée au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Association est attribuable à certains de ses actifs portant intérêt. La trésorerie de l'Association comprend des montants déposés auprès d'institutions financières et portant intérêt aux taux du marché.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

5. Instruments financiers (suite)

Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pour la trésorerie n'ont pas d'incidence importante sur les résultats des activités de l'Association. L'objectif principal de l'Association en ce qui a trait à sa trésorerie est d'assurer la sécurité du capital, de garder un niveau élevé de liquidité et d'obtenir, lorsque possible, un rendement sur le capital.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché. L'Association n'est pas exposée au risque de prix parce qu'aucun de ses actifs n'est détenu sous forme de placements en valeurs mobilières.

Variation des risques

L'exposition de l'Association aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

6. Détail des dépenses – camps de hockey

	2014	2013
Programme technique	34,654 \$	26,053 \$
Programme hors glace	25,558	32,772
Repas et collations	18,266	17,851
Location de glace	6,504	5,460
Dépenses administratives et autres	918	5,422
	85,900 \$	87,558 \$

7. Détail des dépenses – voyage international

	2014	2013
Transport, hôtel, nourriture, assurances et autres	36,906 \$	— \$
Équipements et accessoires	12,379	—
Cadeaux et dons	4,350	—
	53,635 \$	— \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Prévisions budgétaires pour l'exercice

(Non audités)

	2015	2014
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	360,000 \$	355,000 \$
Inscriptions – saison régulière	228,600	222,250
Transferts – niveaux compétition	(35,000)	(33,000)
Inscriptions nettes – saison régulière	193,600	189,250
Inscriptions – camps de hockey	105,700	98,500
Total des produits	659,300	642,750
Autres produits		
Commandites et dons	20,000	11,500
Frais divers facturés (retards, bas, chandails)	4,600	2,600
Revenus – casse-croûte Outremont	5,500	6,000
Total des autres produits	30,100	20,100
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – ligue, région	41,000	39,500
Développement technique	55,000	48,000
Formation des entraîneurs	4,500	4,500
Arbitres et marqueurs	34,000	31,000
Location de glace et locaux	390,500	376,100
Équipement divers	15,000	20,000
Amortissement – équipement capitalisé	15,450	15,450
Soutien administratif	17,575	17,575
Frais bancaires, papeterie, fournitures et autres	13,050	13,000
Événements divers et de fin de saison	11,000	11,000
Dépenses – camps de hockey	86,700	80,000
Total des charges de fonctionnement	683,775	656,125
Autres charges		
Dépenses – casse-croûte Outremont	5,500	6,000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	125 \$	725 \$